

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale de l'Université de Lille ayant son siège dans les locaux de l'Université de Lille, 42 rue Paul Duez, 59800 Lille (ci-après dénommée « la Fondation »), se sont réunis au siège sur convocation du Président de la Fondation, envoyée par courrier électronique, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres du Collège des fondateurs, du Collège des représentants du Personnel et du Collège des personnalités qualifiées présents. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Du fait de l'indisponibilité de Monsieur Frédéric Motte, président de la Fondation, le Conseil d'administration est présidé par le Vice-Président de la Fondation, Monsieur Régis Bordet. Le Vice-Président est assisté d'un secrétaire de séance, Betty Semail, en sa qualité de membre du Collège des représentants du personnel de l'Université de Lille, en remplacement de Séverine Casalis, absente pour le conseil du jour.

Le Vice-Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Informations du Président
2. Adoption du rapport moral pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 (délibération)
3. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 (délibération)
4. Affectation du résultat (délibération)
5. Présentation du rapport du commissaire aux comptes (délibération)
6. Point financier
7. Programme 2023 : accord sur des projets à soutenir sur l'avis du Comité des projets (délibération)
8. Questions diverses.

I. Informations du Président

Depuis le 5 mai, la Fondation accueille Gabrielle Kopinski, étudiante en master à l'ICID (Institut de la Communication, de l'Information et du Document), au département Infocom de Roubaix, pour un stage de quatre mois. Elle est en charge du rapport d'activité et du site internet, qui pourra être lancé au début du mois d'octobre 2023.

La Fondation a reçu l'accord de principe d'un mécénat qui s'élève à hauteur de 20.000,00 €, du CMNE dans le cadre des Trophées étudiants « Inspirons demain ».

La Fondation organise une réunion le 3 juillet afin de présenter la Fondation et d'accueillir les doyens et doyennes de l'Université au mécénat.

La Fondation sera présente sur un stand lors de l'Université des entrepreneurs, le 6 juillet 2023.

II. Rapport sur la situation morale de la Fondation au titre de l'année 2022

Conformément à l'article 12.1 des statuts, Monsieur Bordet, vice-président de la Fondation, présente aux membres du Conseil d'administration le rapport sur la situation morale de la Fondation au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Il est évoqué que si le rapport moral pour l'exercice 2022 est adopté, il servira de point de départ pour la réalisation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le rapport sur la situation morale de la Fondation pour l'exercice 2022.

III. Affectation du résultat

Jacques Dufour, associé KPMG, agissant en qualité d'expert-comptable de la Fondation, présente au Conseil d'administration les comptes de la Fondation arrêtés au 31 décembre 2022.

Au titre des faits principaux, Monsieur Dufour relève les éléments suivants :

- Le résultat annuel de la Fondation est supérieur à l'année 2021 et permet à la Fondation de conserver des fonds de caisse disponibles. Le résultat net comptable s'établit à 277.000,00 €.
- La valorisation des placements GENFIT garantit un rendement financier pour la Fondation et ne présente à ce jour pas de risque.

Le Conseil d'administration prend acte du contenu de ces rapports et approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les opérations traduites de ces comptes.

IV. Présentation du rapport du commissaire aux comptes

Le rapport du commissaire aux comptes, Grégory Kisielak, sur les comptes annuels (exercice clos au 31 décembre 2022) comporte l'opinion ci-après : « *Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.* »

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le report de 277.000,00 €.

V. Point financier

Étienne CHARMET et Vincent COATMELLE, associés Cedrus & Partener's, présentent au Conseil d'administration les résultats du portefeuille arrêté au 31 décembre 2022 ainsi que ceux du portefeuille arrêté au 31 mai 2023.

Au titre des faits principaux, M. Charmet et M. Coatmellec relèvent les éléments suivants :

- Le portefeuille arrêté au 31 décembre 2022 a réalisé une performance de 3,99% et le portefeuille arrêté au 31 mai 2023 a réalisé une performance de 3,98%.

- Pour l'année 2023, il a été décidé de préférer des investissements à long terme avec de fortes barrières à l'entrée ainsi que des placements plus sécurisés. La performance devrait continuer d'augmenter en raison de ces choix.
- Le régime des Fondations Reconnues d'Utilité Publique (FRUP) permet une fiscalité avantageuse pour la Fondation, qui bénéficie d'une exonération de l'impôt sur les revenus patrimoniaux.

VI. Programme 2023 : accord sur des projets à soutenir sur l'avis du Comité des projets

Conformément à l'article 12.1 des statuts, « Le Conseil d'Administration a notamment comme pouvoirs généraux de : [...] donner son accord sur les actions et projets soutenus. »

- Étude des réponses biologiques suite à un exercice inducteur de dommages musculaire : vers une optimisation éthique de l'entraînement.

Le Conseil d'administration a émis certaines réserves en lien avec la nature du projet : pour mieux être encadré, le projet doit être accompagné par une personne qualifiée en sociologie et par le service de communication de l'Université de Lille.

Le Conseil d'administration décide de soutenir à l'unanimité le projet à hauteur du montant demandé, soit 10K €, sous deux conditions :

- Associer une dimension sociale au projet, en étant accompagné par le Pr. Philippe Sabot
- Faire appel au service de communication de l'Université de Lille lors de la communication des résultats.

- L'engagement de l'Université de Lille dans un contexte de grande précarité Sollicitée par la vie étudiante car le besoin des étudiants en informatique est en hausse, la Fondation souhaite soutenir financièrement l'achat d'ordinateurs à hauteur de 40K € sur fonds propres. Elle envisage également de faire appel à du mécénat à hauteur de 60K € pour atteindre l'objectif de collecte qui s'élève à 100K €.

Le Conseil d'administration a évoqué la question de l'importance de la transition écologique afin de privilégier l'achat d'ordinateurs conçus de manière plus éco-responsable voire reconditionnés.

Le Conseil d'administration décide l'unanimité des membres présents et représentés de soutenir le projet à hauteur de 40.000,00 €.

VII. Point sur les projets en cours

- Les trophées étudiants « Inspirons demain »

La première édition compte 85 candidatures ; 10 des 11 composantes et 2 des 4 établissements-composantes sont représentés par les candidats.

La réunion du jury pour déterminer les lauréats se déroulera début juillet et la cérémonie de remise des prix se déroulera le 11 octobre, en compagnie du CMNE, mécène de l'événement, qui va contribuer à hauteur de 20.000,00 €.

- Le bus multiservices
- Le projet est encore en phase de réflexion car il nécessite d'être sérieusement analysé afin d'évaluer les différents cas de figures. Le Conseil d'administration a évoqué l'idée d'acheter un bus électrique, plutôt que thermique.

- Les appels à projets

En raison d'un nombre de trop faible d'appels à projets reçus en 2022 et en 2023, Cédric Caravetta, responsable du mécénat à la Fondation, planifie d'organiser des appels à projets trimestriels. Il s'agit de structurer davantage les appels à projets pour garantir leur affluence et d'inclure la dimension de mécénat dans la candidature, en accord avec le nouveau positionnement stratégique de la Fondation.

Le Conseil d'administration est favorable à une structuration des appels à projets. Néanmoins, il conseille de recueillir toutes les candidatures de projets indépendamment de leur date de dépôt et de les examiner une fois par trimestre.

VIII. Questions diverses

Aucune question n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Régis BORDET
Vice-Président



Betty SEMAIL
Secrétaire de séance

